



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2006

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR
51 membres présents

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, de Mme CHABLOZ, boursière, et de MM. GAMBONI et WARNERY pour le service technique.

Il salue également M. Ch. POLIN Député, ainsi que M. Georges-A. NIPPELL pour le Régional.

Mme N. LINIGER et MM. A. MONOD et J. HALDY, Députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 51 membres
Excusés : 9 membres

Les conseillers excusés sont : MME HIRT, MM. CHIOVENDA, DELAPLACE, FAVRE, GENAINE, HENCHOZ, MORET, NOVELLI, OSTERTAG.

Avec 51 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le **procès-verbal** de la séance du 5 octobre 2006 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions. Page 3 – Internet à l'école : il est précisé que rien n'est encore opérationnel. M. Markides précise à la page 5, point 4 que M. Girard ne fait pas partie de la commission technique.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail, ainsi que la secrétaire municipale pour sa collaboration.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président, M. MAYOR, rappelle que le 26 novembre dernier ont eu lieu les votations fédérales et fait part des résultats au sein de la commune :

Point 1 : Milliard de cohésion	641 oui	307 non	54.98 %
Point 2 : Allocations familiales	738 oui	226 non	55.04 %

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Mayor cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic

J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement au nom de votre Municipalité. Comme vous, nous sommes à bout touchant de la fin du 1er semestre de cette nouvelle législature, placée sous de bons augures, du moins en quantité de travail !

Dans le cadre de son rapport sur l'exercice 2005, votre Commission de gestion a émis le vœu qu'une analyse des besoins en personnel soit effectuée, au vu de la forte progression de la population. Ce travail est en cours, mais un premier constat s'impose. L'administration communale est de plus en plus sollicitée, voire prise à témoin par des habitants, confrontés à des problèmes de droits privés, qu'il s'agisse par exemple d'un conflit entre promoteur et acquéreur, entre voisins et/ou co-proprétaires, ou autre « joyusetés » ne relevant pas de la compétence de la Commune.

Dans une société qui ne fait plus vraiment la part des choses entre droit public et droit privé, nous préférons consacrer un peu de temps à mettre de « l'huile dans les rouages », démontrant ainsi que nous sommes aussi un service au public. Des remerciements sont à adresser aux membres de l'administration et à mes collègues, pour l'énergie développée à maintenir Belmont dans le giron des villages où il fait bon vivre.

Personnel communal

Notre recherche pour trouver un remplaçant à M. Bill Derouand a abouti. Dès le 1er janvier 2007, M. Hernan Castro rejoindra notre équipe des Services industriels et de conciergerie. Si sa mission prioritaire sera l'intendance du refuge des Bas-Monts, ses compétences professionnelles lui permettront d'intégrer sans problème nos services extérieurs. Nous souhaitons à M. Castro beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités au sein de notre équipage communal.

Police intercommunale

Quand bien même quelques premières « bûches » sont tombées (normal direz-vous, à la veille de ... Noël ...), l'activité de la police reste placée sous le signe de la prévention. Son constat sur Belmont et ses habitants est excellent. Les gens sont aimables, généralement respectueux des prescriptions en matière de circulation et peu querelleurs. Notre jeunesse aussi n'attire pas autrement l'attention des forces de police, à part 2 « post-ado » s'étant amusés à faire du « vandalisme-crétinisme » et qui se sont vus signifier une dénonciation en bonne et due forme. Quant au policier de proximité circulant à vélo, il a été baptisé amicalement par nos habitants « le schtroumpf à vélo ».

Quelques chiffres pour illustrer ces propos : Police-secours est intervenue sur la demande de Cancoires : 16 x en septembre, 13 x en octobre et 9 x en novembre. Des statistiques détaillées seront intégrées dans le rapport de gestion.

Nouveau commerce à Belmont

Lors de votre dernière séance, une discussion générale a eu lieu sur la « vie commerciale » à Belmont. Si nous sommes toujours sans nouvelles quant au devenir de l'établissement de « Benjam » (l'hôtel – restaurant de Belmont), un commerce ambulant a commencé son activité il y a quelques jours, sur le parking d'Arnier.

Il s'agit d'un habitant de Belmont travaillant sur les marchés et qui vend, les mardis et jeudis matin, des poulets rôtis in situ. Merci de lui faire bon accueil, et qui sait, de susciter des nouvelles vocations, permettant la création d'un marché villageois hebdomadaire et non plus seulement bisannuel sur la place du village.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour son rapport et cède la parole à Mme Ch. DUPERTUIS :

Manifestations

Vendredi 8 décembre de 17h00 à 19h00 et samedi 9 décembre de 08h00 à 14h00 le SDIS tiendra un stand à proximité du Denner en faveur du Téléthon. Vous y trouverez soupe aux pois, vin chaud et pâtisseries et ainsi l'occasion de participer par votre obole à la recherche contre les maladies génétiques.

Au Temple de Belmont les vendredi, samedi et dimanche 8, 9 et 10 décembre, le Chœur mixte « La CONCORDE » chante Noël. L'entrée est gratuite, et collecte à la sortie.

Les trois manifestations suivantes auront lieu à la Salle de gym du Collège d'Arnier, soit :

- *samedi 16 décembre, la Société de développement et le jardin d'enfant « Les Guignols » vous proposent de fêter Noël, avec spectacle pour enfants, nourriture, vin chaud, sapins de Noël et ambiance festive.*
- *C'est le 20 décembre dès 18h15, que les enfants de nos écoles traverseront le village pour le traditionnel cortège aux lampions ponctué par un petit spectacle à la salle de gym.*
- *Enfin, le 21 décembre, nos aînés se retrouveront dès 14h00 pour leur Noël avec production des élèves, de la Concorde ainsi que différentes animations.*

Doyens

Madame WICHMANN, notre ancienne doyenne, nous ayant définitivement quittés pour d'autres cieux, c'est maintenant Madame Andrée Schwab qui est notre doyenne.

Par contre, bien qu'ayant pris domicile à Pully, au Home « Nos Pénates », nous avons eu le plaisir de fêter le 100ème anniversaire de Madame Fornerod, qui, pour mémoire avait ouvert la première épicerie de Belmont en 1956.

Ecoles

Dans le préau du collège, nous avons dû remplacer les verres de protection par des grillages. En effet ces derniers temps ce n'est pas moins d'une dizaine de panneaux vitrés qui ont été abîmés, fissurés, voire cassés. Le montant de ces travaux s'élève à Fr. 19.300.- qui seront comptabilisés dans des dépenses extrabudgétaires. Eh oui ! la sécurité de nos enfants n'a pas de prix !

Extension du collège

Lors du dernier Conseil, la Municipalité vous a soumis une demande de crédit de fr. 200'000.-- « Préavis n° 13/2006 pour l'étude d'extension du collège 3ème étape ».

Sur la base des discussions échangées entre les membres du Conseil communal et de la Municipalité, l'étude de l'avant-projet doit être réalisé en fonction de l'entier des possibilités constructives de la parcelle et non selon le programme minimum indiqué dans le préavis pour la rentrée scolaire 2008.

Dès lors, selon la loi sur les marchés publics, la procédure « sur invitation » envisagée pour l'appel d'offres aux bureaux d'architectes est plus longue que prévue et doit être réalisée en deux étapes :

1ère étape, « procédure sélective », un avis de demande de prestations de service à l'intention des bureaux d'architectes intéressés est paru le 14 novembre dernier dans la Feuille des Avis Officiels. Le délai pour la réception des dossiers de candidature est fixé au 11 décembre prochain.

2ème étape, sur la base des dossiers de candidature reçus et des critères de sélection déjà définis, le Comité d'évaluation proposera à la Municipalité trois ou quatre bureaux d'architectes. Ceux-ci recevront le mandat d'étude parallèle de l'avant-projet de l'agrandissement du collège 3ème étape.

Le planning d'intention établi nous amène au 30 mars 2007 pour l'annonce du résultat et des recommandations du Comité d'évaluation sur les avant-projets.

Grande salle

Si tout se déroule selon le programme prévu, le vendredi 22 décembre les gros travaux seront terminés. Les trois semaines de retard, dues aux intempéries du printemps, n'ont pu être rattrapées du fait des travaux sur la toiture, par contre si la météo le permet les aménagements extérieurs seront finis avant Noël. La commission extraparlamentaire de construction sera convoquée pour une séance à fin janvier.

La 1ère utilisation aura lieu le 26 janvier par le Ciné-Club. Les Cartons du Cœur seront dans ses murs le 30 janvier et la Fanfare L'Avenir y présentera son concert les 2 et 3 février 2007. Nous profiterons de ce mois de janvier pour peaufiner les finitions et faire les nettoyages afin de vous offrir une salle qui nous l'espérons donnera envie à tous d'y faire un jour ou l'autre la fête.

A l'issue de la séance du Conseil, nous vous invitons à tester les chaises qui pourraient équiper la nouvelle salle. L'avis que vous voudrez bien donner sur les feuilles mises à disposition dans la salle de Municipalité nous permettra de retenir le choix de la majorité.

M. MAYOR remercie Mme Ch. DUPERTUIS pour sa lecture et cède ensuite la parole à M. Ph. MICHELET

Chemin de la Combe

Une fuite s'est produite sur la colonne d'eau potable ce qui a occasionné quelques dégâts chez un riverain. Lors de l'intervention pour la réparation nous avons constaté que le problème n'était pas localisé en un seul point. En effet les courants vagabonds sont responsables du mauvais état général de cette conduite. Afin d'éviter des interventions à répétition, qui ne règlent pas le problème, nous avons décidé de procéder au changement complet de la colonne dans ce chemin. La longueur du tronçon est d'environ 100 ml. Le montant estimé des travaux est de Fr. 70'000.--. Le compte 811.3144.00, frais d'entretien du réseau, présente un disponible de Fr. 19'000.--. Le montant du solde à engager étant supérieur aux compétences de la Municipalité, le président de la Commission des finances en a été avisé. Ces travaux ont débuté et nous espérons les terminer pour Noël.

Zone 30 km/h

Les travaux de génie civil sont terminés et les « totems » d'entrée de zone sont installés. Le solde des marquages s'exécutera au printemps.

Sentier de Pra-Menu

Lors de la séance du 5 octobre je vous avais fait part des travaux imminents de rétablissement de ce sentier. Malheureusement ces travaux ont pris du retard et viennent seulement de se terminer. Le chemin est actuellement en service. Pour mémoire ce chemin se trouve sur un fond privé et les travaux de remise en état ont été pris en charge par le promoteur. Des travaux d'aménagements extérieurs sont encore en cours le long du sentier c'est pourquoi nous veillerons particulièrement à son état et à son accessibilité.

Vieux papier

Les coûts de ramassage du papier se scindent en deux parties. D'une part les frais de ramassage et d'autre part les frais de récupération, de conditionnement et d'acheminement sur les usines de recyclage. Cette partie des frais nous coûtait Fr. 20.- /to. Dorénavant, ce coût se transformera en un gain de Fr. 10.- /to. Un contrat cadre, auquel nous adhérons, a été négocié entre l'Union des villes suisses, l'Association des communes suisses et les partenaires de la branche du vieux papier. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

M. MAYOR remercie M. Ph. MICHELET pour son rapport et cède la parole à Mme Ch. SCHIESSER.

Mesures d'assainissement des CFF

Le dossier des plans d'assainissement du bruit des CFF pour la ligne Lausanne – Simplon/Berne, dont la région Lutry – Belmont-sur-Lausanne – Paudex, a été déposé à l'enquête publique du 8 novembre au 7 décembre 2006. Après étude de celui-ci, la Municipalité a fait part de deux remarques et d'une opposition sur les mesures d'allègement demandées par les CFF au droit des immeubles de Rueyres.

Parking commerces en Arnier

Le 30 novembre dernier, lors d'une rencontre avec les représentants des propriétaires, la Municipalité a présenté un avant-projet d'agrandissement du parking actuel. Cette première ébauche constitue en une augmentation de l'ordre d'une vingtaine de places et la mise en place d'un sens unique de circulation (une entrée et une sortie). Cet avant-projet sera présenté aux divers propriétaires lors de leur prochaine assemblée générale. Affaire à suivre.

Plan de quartier « Arnier II »

La modification du nouveau plan de quartier « Arnier II » (en remplacement de la zone « Arnier-Terrasses » légalisée) ainsi que son règlement et le rapport OAT 47 y relatif, seront soumis à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 24 janvier 2007.

En parallèle, une demande d'autorisation préalable d'implantation de l'immeuble projeté sera aussi soumise à l'enquête publique du 15 décembre 2006 au 15 janvier 2007, selon l'art. 119 LATC.

Tous les propriétaires touchés ont été avertis par lettre recommandée conformément à l'art. 57 LATC.

Les dossiers mis à l'enquête sont en tous points conformes aux documents que M. Gamboni et moi-même avons présentés à la CCU en date du 4 octobre dernier.

M. MAYOR remercie Mme Ch. SCHIESSER pour son intervention et comme M. G. MOSER n'a pas de communication à faire, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. Ph. FARDEL signale que la CCU n'a pas de communication à faire

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. J.-Ch. BARTOLACELLI informe que la CCAR n'a pas de communication à faire.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2006 BUDGET 2007

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mme PINTO, MM. CHIOVENDA,
HENCHOZ, VANEY

M. MAYOR prie le Président de la Commission des finances de donner lecture du rapport de sa commission.

M. MAYOR remercie ensuite M. BOLAY et la commission au complet pour l'excellence de leur travail.

Il passe ensuite à la lecture, page par page du budget 2007.

M. CHAPALAY aux pages 1+2, 110 « Traitement du personnel », s'étonne du coût élevé des points 3011.01 et 3050.00.

M. G. MUHEIM lui donne les explications nécessaires concernant l'affiliation des employés « administration » et des employés « services extérieurs », les premiers étant assurés auprès de l'Helsana. Quant aux seconds, inclus le personnel administratif du bureau technique, ils sont obligatoirement assurés auprès de la Suva.

Mme CHALBLOZ, boursière, précise que le taux moyen de participation aux cotisations est de 3.49% déduit sur salaires.

M. CHAPALAY souligne qu'au budget de fonctionnement par centre de charges, le poste n'a probablement pas été ventilé.

M. TREPPE revient sur le point 3001.01 « Vacances » et désire des explications.

M. G. MUHEIM lui répond qu'il s'agit des vacances du Conseil communal à raison de CHF 30.- le jeton de présence pour les séances du conseil et de CHF 40.- de l'heure pour les séances diverses, ainsi que pour le dépouillement des élections cantonales et fédérales du printemps et automne 2007.

M. GILLIERON relève, aux pages 30 et 31, l'augmentation du point 3060.01 « Indemnisations de l'Etat-major » et l'augmentation du point 4651.00 « Subsidés E.C.A. »

M. G. MUHEIM lui fournit les explications et souligne que les prévisions budgétaires en matière de subvention de l'E.C.A. sont difficiles à établir (décalage dans le temps).

M. GILLIERON comprend les explications fournies.

M. GRAUL, au point 3515.00, aimerait connaître le pourcentage par secteur des personnes qui reçoivent une aide sociale.

M. G. MUHEIM précise que tout ce qui touche au domaine du social est géré par les régions « RAS » et plus par les communes. Il fait l'historique du partage des compétences et des répartitions financières entre le canton et les communes. En résumé, la facture sociale vaudoise pour 2007 est estimée à 960 millions, dont la moitié à charge des communes, soit 480 millions. Rapporté à l'habitant, cela représente en chiffres arrondis fr. 1'500.-- par habitant. La part des communes étant calculés par le biais d'une clé péréquative, le montant par habitant varie, selon la « richesse » de la commune. Pour Belmont, cela représente environ fr. 750.-- par habitant, soit la moitié du coût total.

M. MAYOR remercie le syndic pour toutes ses explications et M. GRAUL se déclare satisfait.

M. MAYOR, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis.

Le préavis N° 16/2006 est accepté à l'unanimité, sans abstention et sans avis contraire.

7. Divers et propositions individuelles

M. TREPPE, en tant que nouveau conseiller, se dit extrêmement touché par l'ambiance qui règne au sein du Conseil où les valeurs humaines sont préservées. Il relève la compétence et la ligne de conduite de la Commission des finances. M. Treppe est également satisfait de découvrir la sensibilité du Conseil aux problèmes de la gestion et de la valeur de l'eau.

Toutefois, sur le plan financier, compte tenu d'une situation économique très favorable il suggère des économies pour l'année 2007 entre 3 et 5%, les perspectives pour les années à venir étant moins favorables.

M. MAYOR le remercie pour ses appréciations puis passe la parole au Syndic

M. MUHEIM précise en préambule que le vote du budget par le Conseil n'est pas considéré par la Municipalité comme étant un chèque en blanc. Puis il revient sur la proposition d'économie en amenant un certain nombre de précisions :

La marge de manœuvre des Autorités se calcule sur la part où elles ont des compétences propres pour agir, ce qui représente un montant estimé entre 20 et 30 % du total du budget. Une économie de 5 % représenterait donc en fait un pourcentage 3 à 4 x plus élevé.

Depuis la fin des années 90, avec le retour confirmé aux chiffres noirs de nos comptes, de nombreux amortissements extraordinaires ont pu être effectués, grâce à des recettes imprévues. Le disponible en caisse a aussi permis ces dernières années de rembourser des emprunts et, excepté pour l'extension du Collège en 1999, tous les investissements des 10 dernières années ont été autofinancés à 100 %.

Cette politique dans les années de haute conjoncture a permis d'absorber, pour 2007, une augmentation de notre participation à la facture sociale équivalent à 8 points d'impôts, tout en présentant un budget équilibré et sans hausse des impôts.

M. MAYOR remercie le Syndic pour les explications fournies et M. TREPPE se déclare intéressé par ces dernières.

M. MEGIAS observe que concernant la nouvelle zone 30 km/h au ch. de Villars, l'endroit des places de parc est à revoir, car au niveau du « container » il y a un gros problème.

M. Ph. MICHELET a pris bonne note de ces remarques et va en tenir compte lors des ajustements prévus au printemps prochain. Il faut un certain temps pour que cette nouvelle signalisation soit respectée. Il y aura des mesures de contrôle, radar préventif, etc. En cas de non respect des 30 km/h, les infractions seront pénalisées.

M. MEGIAS s'en réjouit.

M. GILLIERON décrit l'emplacement des sapins de Noël. Il a constaté l'absence d'un sapin à proximité du lieu de culte et formule trois questions : est-ce un retard ? un oubli ? ou le résultat d'une décision délibérée ? dans ce cas, il le regretterait.

M. le Syndic lui répond que la Municipalité n'a pas de « prérogatives » concernant l'emplacement des sapins de Noël. Non, il n'y a pas de sapin annulé ... le sapin sera posé ces prochains jours. Il n'y a donc pas de changement de politique !

M. GILLIERON est satisfait de la réponse.

M. JAN rappelle que le week-end il y a eu un marché dans le hall du centre communal. Tous les exposants et les visiteurs ont apprécié cette solution en remplacement de la Grande salle et il tenait, au nom de tous, à remercier la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes et tous pour leur disponibilité, ainsi que pour le travail effectué en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de la Municipalité ainsi que du personnel communal.

Il adresse ses meilleurs vœux de bonnes fêtes de Noël ainsi que pour la nouvelle année à l'ensemble des personnes présentes.

Il lève la séance à 19h40.

* * * *

Il est ensuite procédé à l'accueil des jeunes et des nouveaux citoyens de la commune. Le Président du Conseil, M. MAYOR, leur adresse un message personnel.

* * * *

Un délicieux buffet froid est ensuite servi à la salle de gymnastique. Nous adressons nos chaleureux remerciements à toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à l'organisation de cet agréable moment de convivialité.

Pour le Bureau du Conseil communal :
Jean-Marc MAYOR Claudine JACQUAT
Président Secrétaire

P. S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc.